

ARRETE DU MAIRE – DGS016NP2024

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de la commune de Brignais,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au maire.

CONSIDERANT la démission d'un adjoint en date du 11 janvier 2021

CONSIDERANT que M. Jean-Philippe GILLET a été élu 5^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 5^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1 : l'arrêté N°DGS008NP2021 est abrogé

Article 2 : Il est donné délégation de fonction à M. Jean-Philippe GILLET, 5^{ème} adjoint pour exercer les attributions suivantes : **MOBILITES ET TRANSITION ECOLOGIQUE**

Article 3 : Il est également donné délégation à M. Jean-Philippe GILLET à l'effet de signer :

Tous les documents de la ville de BRIGNAIS relatifs aux **mobilités** :

- Correspondances,
- Convocations aux commissions,
- Bons de commande au-delà de 1 500 €,
- Arrêtés,
- Attestations,
- Courriers

Article 4 : Il est également donné délégation à M. Jean-Philippe GILLET à l'effet de signer :

Tous les documents de la ville de BRIGNAIS relatif à **la transition écologique** :

- Correspondances,
- Convocations aux commissions,
- Bons de commande au-delà de 1 500 €,
- Arrêtés,
- Attestations,
- Courriers

Article 5 : Délégation de fonctions est également attribuée à M. Bruno THUET, en cas d'indisponibilité de M. Jean-Philippe GILLET 5^{ème} Adjoint, pour exercer les attributions en matière de BATIMENTS D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE

Article 6 : Délégation de fonctions est également attribuée à M. Erwan LE SAUX, en cas d'indisponibilité de M. Jean-Philippe GILLET 5^{ème} Adjoint, pour exercer les attributions en matière de VOIRIE ET RÉSEAUX.

Article 7 : Délégation de fonctions est également attribuée à M Jean-Philippe SANTONI, en cas d'indisponibilité de M. Jean-Philippe GILLET 5^{ème} adjoint, pour exercer les attributions en matière DE MÉMOIRE ET PATRIMOINE

Article 8 : Délégation de fonctions est également attribuée à Christine MARCILLIERE Conseillère déléguée en cas d'indisponibilité de Monsieur Jean-Philippe GILLET 5^{ème} adjoint pour exercer les attributions en matière d'ENVIRONNEMENT

Article 9 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de M. Jean-Philippe GILLET, 5^{ème} adjoint

Article 10 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Préfet du Rhône, à la Trésorière Municipale et à l'intéressé

Article 11 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par voie d'affichage et est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Fait à Brignais,
Le 17 avril 2024

LE MAIRE
Serge BÉRARD



Notifié à l'intéressé le 26/04/24

Amne - Claire ROUANET
Adjointe
Adjointe déléguée